

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2016

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 juin 2016

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 1 - CCAV : Mise à disposition du clocher de l'église pour les visites saisonnières | <i>Délibération</i> |
| 2 - Proposition d'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor | <i>Délibération</i> |
| 3 – Animateurs : proposition de recrutement d'un animateur saisonnier supplémentaire | <i>Délibération</i> |
| 4 - Budget 2016 : proposition de décision modificative | <i>Délibération</i> |
| 5 - Lotissement du Petit Fouquet : présentation du lotissement et convention d'honoraire pour la maîtrise d'œuvre | <i>Délibération</i> |
| 6 - Maison Mandret : présentation du projet d'aménagement | |
| 7 - Déclarations d'Intention d'Aliéner | <i>Délibération</i> |
| 8 – Proposition vente du mobilier de l'espace du Pré Neuf (tables, chaises, éléments de cuisine, etc...) | <i>Délibération</i> |
| 9 – Attribution du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) | <i>Délibération</i> |
| 10 – Questions diverses | |

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, TEILLET Sonia, SOUDAIN Maryse, BEJARS Muriel, BONNIN Sylvie, GROLLIER Jocelyne, MANDRET Michel, MENARD Gaël, MIGNE Bertrand, MONNEREAU Thierry, MENU Michèle, PINGUET Jean-Luc, GIRAUDEAU Clotilde, COURANT Nicolas, COURANT Frédéric.

Étaient absents excusés : BATY Laurent (pouvoir donné à GROLLIER Jocelyne), HEURION Ludmila (pouvoir donné à SOUDAIN Maryse), METAIS Jean-Claude (pouvoir donné à MANDRET Michel), RAFFIN Stéphane (pouvoir donné à VIOLLEAU Stéphane), PIERRET Jimmy (pouvoir donné à COURANT Nicolas).

1. CCAV : Mise à disposition du clocher de l'église pour les visites touristiques

M. le Maire rappelle qu'il s'agit des mêmes dispositions que les années précédentes. Le clocher de l'église est mis à disposition de l'office de tourisme qui durant cette période se charge de l'entretien courant. Cette mise à disposition est effective pour les mois de juillet et août jusqu'à la fin de la saison touristique.

Avec la mise en œuvre de la communauté d'agglomération l'office de tourisme laissera la place à un bureau touristique.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE accepte le projet de convention tel que présenté.

2. Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur

M. le Maire rappelle qu'il est traditionnellement attribué une indemnité de conseil au trésorier en charge de la supervision de la collectivité. Le montant de cette indemnité est calculé et proposé au prorata des dépenses du budget général. Pour mémoire le montant attribué en 2015 était de 566,96 au taux de 100 %. Si un tel taux était appliqué en 2016, le montant de l'indemnité serait porté à 586,96 €.

M. le Maire propose de revoir le taux 2016. Il expose en effet appliquer au personnel communal des mesures de suivi stricte et il lui paraît inconcevable de ne pas avoir la même logique pour cette indemnité. Il propose ainsi un taux de 80 % ce qui porte à 469,44 € l'indemnité 2016.

Mme Clotilde Giraudeau et M. Frédéric Courant interviennent en proposant de supprimer totalement cette indemnité ou d'appliquer un taux maximum de 50 %.

M. le Maire indique qu'une baisse de 20 % est d'ores-et-déjà une volonté marquée d'ajustement.

Après échanges, le conseil municipal valide l'indemnité 2016 au taux de 80 % par 19 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

3. Eté 2016 : proposition d'ouverture d'un nouveau poste saisonnier

M. le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 6 juin dernier, le conseil municipal a validé l'ouverture de 9 postes saisonniers. Les inscriptions ayant désormais eu lieu il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste d'animateur supplémentaire du fait du nombre important d'enfants et ados inscrits.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'UNANIMITE

4. Budget Général 2016 : Décision modificative n°1

Mme Sonia Teillet expose l'objet de cette décision modificative visant à la fois à ajuster des dépenses d'investissement programmées, à intégrer les amortissements de dotations et subventions mais également à corriger une erreur commise par la comptable dans la préparation budgétaire en reprenant deux fois les restes à réaliser et à intégrer les subventions exceptionnelles de 2 000 € et 5 000 € préalablement accordées à l'association « L'œil » et l'association de sauvegarde du patrimoine Islais.

Mme Sonia Teillet présente la décision modificative comme suit :

| Intitulé | Diminution sur crédits déjà alloués | | | Augmentation des crédits | | | | |
|----------------------------------------------|-------------------------------------|------|------|--------------------------|--------|------|------|-----------|
| | Compte | FCT. | Opé. | Montant | Compte | FCT. | Opé. | Montant |
| Subventions de fonctionnement aux assoc | | | | | 65741 | 020 | | 7 000,00 |
| Dotations aux amortissements des immo 042 | | | | | 6811 | 020 | | 6 200,00 |
| Fonctionnement dépenses | | | | | | | | 13 200,00 |
| | | | | Solde | | | | 13 200,00 |
| Autres attributions et participations | | | | | 7488 | 020 | | 13 200,00 |
| Fonctionnement recettes | | | | | | | | 13 200,00 |
| | | | | Solde | | | | 13 200,00 |
| Solde d'exécution de la section d'investis | 001 | 020 | H.O. | 124 221,80 | | | | |
| Terrains de voirie | | | | | 2112 | 822 | 15 | 2 528,04 |
| Autres bâtiments publics | 21318 | 020 | 15 | 2 528,04 | | | | |
| Autres bâtiments publics | | | | | 21318 | 020 | 21 | 480,00 |
| Installations générales, agencements, an | | | | | 2135 | 213 | 21 | 700,00 |
| Installations générales, agencements, an | | | | | 2135 | 020 | 21 | 1 333,00 |
| Réseaux de voirie | | | | | 2151 | 822 | 11 | 155,99 |
| Autres réseaux | | | | | 21538 | 020 | 29 | 51 000,00 |
| Autre matériel et outillage de voirie | 21578 | 822 | 11 | 855,99 | | | | |
| Autres installations, matériel et outillage | 2158 | 020 | 20 | 20 000,00 | | | | |
| Matériel de transport | | | | | 2182 | 020 | 20 | 21 445,00 |
| Matériel de bureau et matériel informatiq | | | | | 2183 | 020 | 20 | 265,00 |

| Intitulé | Diminution sur crédits déjà alloués | | | Augmentation des crédits | | | | |
|--------------------------------------------|-------------------------------------|------|------|--------------------------|--------|------|------|------------|
| | Compte | FCT. | Opé. | Montant | Compte | FCT. | Opé. | Montant |
| Dépenses | | | | | 4581 | 020 | 29 | 119 000,00 |
| Investissement dépenses | | | | 147 805,83 | | | | 196 907,03 |
| | | | | Solde | | | | 49 301,20 |
| État et établissements nationaux | 1321 | 020 | 21 | 75 898,80 | | | | |
| Biens mobiliers, matériel et études 040 | | | | | 280421 | 01 | H.O. | 6 200,00 |
| Recettes | | | | | 4582 | 020 | 29 | 119 000,00 |
| Investissement recettes | | | | 75 898,80 | | | | 125 200,00 |
| | | | | Solde | | | | 49 301,20 |

M. Nicolas Courant indique que cette erreur lui semble préjudiciable car le programme d'investissement a été adopté en fonction des capacités financières de la collectivité. D'autres choix auraient peut-être été faits y compris en matière de taux d'imposition.

M. le Maire précise qu'il assume totalement sa position sur la hausse des impôts et à ce jour elle n'aurait pas été différente. Il rappelle que le budget 2016 ne prévoyait pas la charge du prêt qui sera déterminé selon les subventions qui seront attribuées. Aujourd'hui cela n'est pas encore connu.

Le conseil municipal valide la présente décision modificative par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

5. Lotissement « Le Petit Fouquet » : présentation et convention d'honoraire pour la maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un dossier de longue date, bien avant le début de ce mandat et pour lequel aucune solution technique n'avait été proposée par la collectivité. Le terrain réservé propriété de la commune devait initialement servir à la création d'un second cimetière. Ce projet a été abandonné en début de mandat car en parallèle un travail important de gestion du cimetière actuel a permis de récupérer des concessions en état d'abandon ou arrivées à échéance. Il faudra cependant envisager une extension du cimetière actuel dans un avenir proche.

Pour ce qui concerne le projet de lotissement « Le Petit Fouquet » une véritable concertation a été engagée depuis deux ans avec le géomètre et les deux propriétaires privés (M. Garcia et Moriceau). Cela permet d'envisager un lotissement commun sous maîtrise d'ouvrage communale qui avancera les fonds liés à l'opération. L'ensemble des coûts sera porté par les trois partenaires (communes et propriétaires privés) au prorata des superficies apportées. En contrepartie la commune se verra attribuer la propriété de trois lots (n°7,8,9) pour lesquels le conseil municipal validera ultérieurement les modalités de cession. La commercialisation devrait intervenir à la fin du premier trimestre 2017.

Le budget prévisionnel de l'opération est actuellement le suivant :

| Budget Prévisionnel du programme | | | |
|----------------------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | Dépenses TTC | Recettes | |
| Mission géomètre | 12 000,00 € | 70 % mission | 7 000,00 € |
| Mission maîtrise d'Oeuvre | 10 080,00 € | 70 % mission | 7 056,00 € |
| Viabilisation | 170 000,00 € | 70 % viabilisation | 119 000,00 € |
| Total | 192 080,00 € | | 133 056,00 € |

M. Francis Bossard rappelle que le permis d'aménager est conditionné à la mise en œuvre de l'extension du réseau d'assainissement collectif. Ce dossier est désormais finalisé. Un poste de refoulement sera installé au niveau du jardin de M. Mandret qui cédera une partie de terrain.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE valide le projet tel que présenté et la convention d'honoraire pour la maîtrise d'œuvre.

6. Maison « Mandret » : présentation du projet de rénovation

M. Stéphane Violleau rappelle que ce programme de rénovation a fait l'objet d'une ligne budgétaire pour 2016. Il s'agira de créer, dans la maison la plus haute, une salle dédiée principalement aux quatre associations « musicales » : TGV, La Pagaïe, NDP et la chorale. Une salle centrale de 30 m² sera créée en abattant les cloisons et l'étage actuel.

L'accès se fera par le portail via un cheminement stabilisé avec plateforme permettant le retournement pour les personnes à mobilité réduite. La porte principale sera élargie pour répondre aux exigences réglementaires.

Le permis de construire vient d'être déposé cette semaine et une réunion est programmée avec les artisans locaux afin de présenter le cahier des charges des travaux afin qu'ils fassent des propositions de devis. Le bâtiment sera un ERP de classe 5, c'est-à-dire prévu pour accueillir au maximum 35 personnes.

7. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal, par 21 voix POUR, M. le Maire ne participant pas au vote, décide de renoncer d'user de son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- AE 70 : Habitation + terrain - 19 Rue de la fontaine perdue
- AI 61 et 63: Habitation + terrain - 46 Rue de la Vertonne
- C 1216, 1221, 1222, 1874, 1215 - Marais Gilereau
- AN 200p : Terrain – Fief du quart
- AN 203 : Terrain – Fief du Quart
- AN 202 : Terrain – Fief du Quart
- AC 285 : Habitation + terrain – 6 Rue des Parnassies
- AA 167 : Habitation + terrain – 10 Rue des Sauniers
- AD 97 : Habitation + terrain – 43 Rue des Aubépines
- AD 136 : Habitation + terrain – 2 Rue de l'Epine blanche
- AN 334 : Habitation + terrain – 11 Rue des Merles

8. Mobilier Espace du Pré Neuf : mise en vente du mobilier

Il a été fait proposition de mettre en vente le mobilier (tables, chaises, et chariots) qui ne sera pas réutilisé après la rénovation de l'Espace du Pré Neuf. Il s'agit des éléments suivants :

| Matériel | Quantité |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Tables 4 places avec pieds | 11 |
| Plateaux tables 4 places avec pieds séparés | 39 |
| Tables 6 places avec pieds | 15 |
| Chaises | 202 |
| Chariots porte tables (dont 2 pour tables 6 places, 2 pour tables 4 places) | 4 |
| Chariots porte pieds de tables | 2 |
| Rehausses | 2 |
| Armoire frigo | 1 |

M. le Maire propose de le mettre en vente au plus offrant par le biais du réseau de la maison des communes de la Vendée.

Le conseil municipal valide le projet de cession au plus offrant à l'UNANIMITE

9. Intercommunalité : Attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

M. le Maire expose qu'il appartient à chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de se prononcer sur la répartition effective du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il s'agit d'un mécanisme de péréquation consistant à prélever une partie des ressources des intercommunalités et communes les plus riches pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées.

Parmi les trois modes de répartition possibles, la CCAV a fait le choix de proposer à ses communes membres la répartition dite « dérogatoire libre » selon ses propres critères. Elle propose ainsi de répartir la dotation de 173 967 € notifiée au titre de 2016 comme suit :

- La CCAV conserve 123 967 € visant à financer les travaux de montée en débit, actions culturelles et animations mutualisées,
- Le solde soit 50 000 € serait réparti entre les communes membres selon les proportions issues de la répartition de droit commun :
 - o L'Ile d'Olonne 47,616 % soit 23 808 €
 - o Sainte Foy 30,626 % soit 15 313 €
 - o Vairé 21,758 % soit 10 879 €

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'UNANIMITE

10. Questions diverses

- Fête des vieux métiers – plan de sécurité : M. le Maire indique que le contexte d'état d'urgence a amené la commune à prévoir une sécurité renforcée avec la présence de 6 vigiles pris en charge par le comité des fêtes + 2 par la mairie. La qualité d' élu de chacun des membres du conseil municipal doit amener à être mobilisé pour sécuriser au maximum la fête. Une réunion de coordination est prévue à 21h30 en Mairie
- Epicerie : Mme Sylvie Bonnin regrette avoir été informée par hasard de la réouverture imminente de l'épicerie sans que le conseil n'y ai eu de communication au sein du conseil municipal. M. le Maire confirme qu'il vient juste de le savoir car le repreneur est venu sur place. Elle espère ouvrir pour le 13 juillet mais rien n'est encore

détermine au vu des aménagements à faire dans le magasin. Mme Jocelyne Grollier demande si elle reprendra le service postal ? M. le Maire indique que ce n'est pas prévu dans l'immédiat.

- Radar pédagogique : M. Jean-Luc Pinguet indique que le radar pédagogique de la Rue de la Vertonne est en panne et sera réparé cette semaine ou début de semaine prochaine.
- M. Stéphane Violleau donne des nouvelles du jeune Killian Gauthier qui avait été accidenté il y a 3 ans Rue de la Vertonne. Aujourd'hui il remarche et est scolarisé à la roche sur yon. Il a toujours des difficultés à s'exprimer mais son évolution est plutôt encourageante.
- Tous en promenade : Mme Jocelyne Grollier rappelle que « Tous en promenade » aura lieu le 4 septembre prochain et que l'organisation nécessitera la mobilisation des conseillers municipaux. Une information sera faite dans ce sens ultérieurement.
- Montée en débit : M. Francis Bossard rappelle que le secteur du bourg et de la Burellière sera concerné dès le quatrième trimestre 2016. Une réunion d'information est organisée conjointement avec « Vendée numérique » le 28 juillet en Mairie.

La séance est levée à 22h30